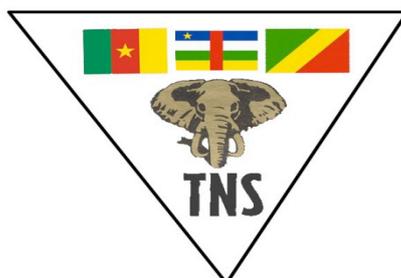


## TRI-NATIONAL DE LA SANGHA



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Trinational de la Sangha  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial  
en 2012

## DEUXIEME SESSION DU COMITE TRI-NATIONAL DE SUPERVISION ET D'ARBITRAGE (CTSA)

### REUNION PREPARATOIRE DES EXPERTS

*Yaoundé le 17 juin 2015*

## TERMES DE REFERENCE ET AGENDA PREVISIONNEL DES TRAVAUX

## 1- Contexte et justification de la réunion des experts

Le Tri-National de la Sangha (TNS) est un complexe forestier transfrontalier qui couvre une surface totale d'environ 44 000 km<sup>2</sup> et comprend les trois parcs nationaux contigus de Lobeke en République du Cameroun, Dzanga-Ndoki en République centrafricaine et Nouabale-Ndoki en République du Congo, ainsi que leurs zones périphériques. Le TNS fait partie du massif forestier du Bassin du Congo qui est la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, reconnue pour ces valeurs exceptionnelles sur les plans social et économique, et en ce qui concerne le maintien de l'équilibre de la planète. Ainsi, le TNS abrite des forêts très riches en biodiversité et les écosystèmes forestiers qu'il renferme fournissent une large gamme de biens et services environnementaux aux populations locales et autochtones et à la communauté mondiale par la séquestration de carbone.

Le (TNS) est né suite à la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernements d'Afrique Centrale de Yaoundé en mars 1999, à travers laquelle ces derniers proclament leur engagement en faveur la gestion concertée des écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique Centrale. La mise en place du TNS a été entérinée par la signature en 2000 de l'accord de coopération entre les ministres des forêts de la République du Cameroun, de la République Centrafrique et de la République du Congo. A travers cet accord les trois pays se sont engagés à mettre en œuvre un système de gestion en partenariat dans les principaux domaines suivants : harmonisation de la législation, lutte anti-braconnage, recherche scientifique, suivi écologique, contrôle de l'exploitation des ressources, écotourisme, appui institutionnel et renforcement des capacités, implication des communautés riveraines et des opérateurs économiques, financement des activités, partage des retombées, et mise en place d'un système de communication transfrontalier.

Les trois pays ont par la suite sollicité et obtenu l'inscription du TNS sur la Liste du Patrimoine Mondial, lors de la 36<sup>ème</sup> session de la Commission du Patrimoine Nationale de l'UNESCO en juillet 2012 à Saint Petersburg « **Décision 36 COM 12B point 17.C** ».

L'article 11 de l'accord susmentionné a prévu 4 organes de fonctionnement dont le Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA), le Comité Tri-national de Planification et d'exécution (CTPE), le Comité Tri-national de Supervision (CTS) et le Comité Scientifique Tri-national (CTS).

Le CTSA est l'organe suprême de décisions du TNS. Il est composé des ministres en charge de la faune et des forêts des 3 Etats-parties et du Secrétaire Exécutif de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) comme rapporteur. Le CTSA a pour mission : de fixer les orientations générales sur le fonctionnement du TNS, de faciliter la recherche et la mobilisation des fonds pour les activités du TNS, de proposer la réglementation commune, d'approuver les plans

d'actions et les rapports, de proposer les protocoles d'accord, d'examiner et de proposer toutes mesures nécessaires à la prévention et à la résolution des conflits.

Selon les dispositions de l'accord, le CTSA se réunit en session ordinaire toutes les deux (02) ans. La première session a eu lieu en novembre 2010 à Kinshasa. La seconde session est planifiée avec un retard relatif pour le 18 juin 2015, en marge de la prochaine conférence des ministres de l'OCFSA qui se tiendra du 14 au 18 juin 2015 à Yaoundé en République du Cameroun. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour de cette rencontre en conformité avec les missions du CTSA, portent sur :

- L'analyse du bilan de la mise en œuvre des recommandations de la première session du CTSA ;
- L'approbation du programme triennal TNS 2015-2017 ;
- L'appréciation de la mise en œuvre de l'Accord TNS et ses protocoles d'accord ;
- L'évaluation de la gestion du TNS comme site du Patrimoine Mondial;
- L'approbation d'un projet de protocole d'accord sur la circulation des touristes dans l'espace TNS;
- L'approbation d'un projet de protocole d'accord sur le Comité Scientifique TNS.

L'article 14 alinéa 3 de l'Accord TNS dispose que « les réunions du CTSA sont précédées par des rencontres d'experts des trois Etats-parties dont les délégations sont composées en fonction des sujets à l'ordre du jour ». C'est dans cette logique qu'une réunion des experts est programmée le 16 juin 2015, en prélude à la session du CTSA du 18 juin 2015.

Il convient de souligner que les dossiers à soumettre au CTSA qui feront l'objet d'un examen préliminaire par cette réunion d'experts ont été préparés successivement la réunion du CTPE des 18 et 19 mai 2015 et celle du CTS du 21 mai 2015, tenues à Yokadouma en République du Cameroun.

## **2- Objectifs de la réunion des experts**

Le but de cette rencontre est d'affiner la préparation des dossiers à soumettre au CTSA. De façon spécifique, il s'agit de :

- Analyser la pertinence desdits dossiers ;
- Vérifier la conformité des dossiers soumis au CTSA par rapport aux dispositions de l'accord de coopération TNS ;
- Raffiner la qualité technique des dossiers à soumettre au CTSA ;
- Peaufiner la forme des documents à transmettre au CTSA.

## **3- Résultats attendus ou livrables**

Cette réunion des experts devra produire :

- Un rapport de synthèse des travaux donnant des jugements de valeur sur chacun des dossiers analysés, à présenter aux ministres ;
- Des versions consolidées des dossiers à soumettre aux ministres.

## **4- Méthodologie de travail**

Cette réunion des experts se déroulera en un (01) jour (18 juin 2015) à Yaoundé en République du Cameroun.

La démarche méthodologique consistera à réaliser d'abord une série de communications en plénière par les acteurs du TNS pour établir une base commune de compréhension entre tous les participants sur les enjeux du TNS et la substance des dossiers à examiner.

Ces communications seront suivies par des débats en plénière et déboucheront sur des travaux en groupes consacrés à un examen approfondi des dossiers à soumettre aux CTSA.

Les résultats des travaux des commissions seront validés après restitution en plénière seront capitalisés pour la consolidation des dossiers préparés par le CTPE et le CTS.

## **5- Agenda prévisionnel**

### **08h - 8h30 : Accueil**

- Enregistrement des participants ;
- Installation des invités et des participants.

### **08 H 30 – 9 H 00**

1. Introduction des travaux (Modérateur) ;
2. Mise en place du bureau de la réunion des Experts ;
3. Examen et approbation de l'agenda ;

### **09 H 00 – 11H00**

#### **4. Présentations et Echanges sur :**

- a) Le Bilan de la mise en œuvre de l'Accord de Coopération TNS ;
- b) Le Protocole sur le Comité Scientifique Tri-national ;
- c) Le Protocole sur la libre circulation des touristes ;
- d) Le programme de travail triennal du TNS
- e) Les opérations de la Brigade LAB TNS ;
- f) L'état de conservation du TNS site du patrimoine mondial de l'UNESCO
- g) La stratégie de développement du tourisme dans le TNS

### **11H 30 – 13H00**

Travaux en Groupes

### **13 H 00 – 14H00 : Pause déjeuner**

### **14 H 00 – 16H 30 :**

5. Synthèse des recommandations et projets de résolutions;
6. Examen du Compte rendu de la réunion des Experts
7. Préparation de la réunion Ministérielle